



Déclaration d'Istanbul (2002)

Ce fichier PDF contient un extrait de la publication *Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02): Rapport final*.
(Genève : UIT, 2002).

Ces extraits ont été préparés par le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT à partir du texte imprimé d'origine/d'un fichier électronique officiellement produit.

2. DÉCLARATION D'ISTANBUL

1 La troisième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02) organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) s'est déroulée à Istanbul, Turquie, du 18 au 27 mars 2002. Ont participé à cette conférence les délégations de 152 Etats Membres de l'UIT, conduites par des ministres ou des hauts fonctionnaires, 79 Membres de Secteur et les représentants de 45 organisations et institutions, ainsi que de nombreux représentants du secteur privé.

2 Le discours liminaire de la conférence a été prononcé par son Excellence le Président de la République de Turquie, M. Ahmet Necdet Sezer, et le discours d'ouverture par M. Oktay Vural, Ministre des transports et des communications de la République de Turquie. Des observations liminaires ont été par ailleurs prononcées par M. Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'UIT, et par M. Hamadoun Touré, Directeur du BDT. La Conférence était présidée par M. Fatih Mehmet Yurdal, Président de la Telecommunications Authority de la République de Turquie.

3 A la faveur d'une séance spéciale, la Conférence a souligné qu'il importait de réduire la «*fracture numérique*», ainsi que de prendre des mesures propres à atténuer les disparités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

4 Les objectifs de la Conférence étaient les suivants:

- i) faire le point des résultats obtenus dans le domaine des télécommunications à l'échelle mondiale depuis la dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications;
- ii) examiner les grandes questions actuelles de politique générale;
- iii) débattre du problème de la fracture numérique, notamment dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), et déterminer les mesures à prendre pour réduire cette fracture;
- iv) fixer des buts et des objectifs jusqu'à l'horizon 2007, ainsi que définir et formuler une vision et des stratégies communes pour parvenir à un développement équilibré des télécommunications;
- v) adopter un Plan stratégique pour l'UIT-D, et proposer un Plan d'action pour la période 2003-2007, comportant notamment un programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA) et prévoyant l'exécution de projets de coopération technique;
- vi) envisager des moyens de financement et des formes de coopération novatrices;
- vii) renforcer l'efficacité et l'efficience des structures et des méthodes de travail de l'UIT-D.

Déclaration d'Istanbul

5 Compte tenu de ce qui précède et afin de fixer pour l'avenir des buts et des objectifs, la Conférence déclare ce qui suit:

- a) Depuis la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1998, certains des objectifs fixés dans le secteur des télécommunications pour réduire la «*fracture numérique*» et assurer l'accès universel ont été atteints. La mise en œuvre des Plans d'action de Buenos Aires et de La Valette a donné des résultats largement positifs, grâce aux efforts concertés de toutes les parties concernées. Il convient de noter que ce succès tient essentiellement aux efforts considérables déployés par les pays eux-mêmes et à l'action véritablement catalytique des partenaires du développement, notamment les diverses organisations publiques, privées et intergouvernementales. Les commissions d'études de l'UIT-D ont aussi contribué pour beaucoup au corps de connaissances communes, lesquelles ont été mises à la disposition de la communauté des télécommunications.

Ces acquis encouragent puissamment toutes les parties prenantes à soutenir ces efforts pour la prochaine période, de 2003 à 2007, et ces initiatives seront un élément déterminant du succès du Plan d'action d'Istanbul.

- b) Il faut réduire la «fracture numérique», et les pays ont ainsi la possibilité, non seulement de rétrécir le fossé actuel, mais encore de réunir les conditions nécessaires pour exploiter au mieux la mise en œuvre des nouveaux services et des nouvelles applications, afin d'accélérer le développement d'une manière générale.
- c) Les nouvelles technologies ont une incidence significative sur l'expansion des télécommunications et offrent la possibilité de combler le fossé non seulement entre les pays en développement et les pays développés mais aussi, à l'échelle des nations, entre les zones urbaines et le milieu rural, entre les régions bien desservies et les régions insuffisamment desservies.

En ce qui concerne le service en milieu rural et dans les régions isolées, la conjonction de conditions propices et d'approches reposant sur l'esprit d'entreprise peut permettre, avec des technologies plus rentables, d'accélérer l'expansion des services de télécommunication, l'intégration des infrastructures de télécommunication et les infrastructures postales pouvant aussi contribuer à cette accélération.

L'Infrastructure mondiale de l'information (GII) et la société mondiale de l'information (GIS) évoluent, et doivent répondre aux intérêts de toutes les nations, tout particulièrement à ceux des pays en développement et des pays les moins avancés.

Les débouchés offerts par les technologies modernes doivent être pleinement exploités dans le souci de promouvoir un développement durable par la recherche et le développement et par des applications technologiques novatrices susceptibles de rehausser le niveau et la qualité de la vie.

- d) Les télécommunications sont une composante essentielle du développement politique, économique, social et culturel. Véritable moteur de la société et de l'économie mondiale, elles transforment rapidement notre vie et facilitent la compréhension entre les peuples. Elles contribuent par ailleurs sensiblement à atténuer le problème de la pauvreté, à protéger l'environnement et à réduire les effets des catastrophes, notamment naturelles. Toutes les parties intéressées sont donc appelées à participer à l'action engagée, afin que ces avantages soient offerts à tous les peuples.
- e) La convergence des télécommunications, de l'informatique et des applications multimédias ouvre au secteur de nouvelles perspectives, et offre de multiples débouchés en matière de téléapprentissage, de télé médecine, de cybergouvernance, de commerce en ligne, de protection de l'environnement, de reconstruction après les conflits armés, ainsi que diverses autres applications hautement profitables pour le développement social, culturel et économique.

Il est largement admis que l'accès universel aux TIC est l'une des clés de la prospérité économique. Les services de télécommunication et d'information rendent possibles les relations réciproques et la diffusion des connaissances, contribuant ainsi au déploiement de l'activité économique, à l'amélioration de la productivité et, au bout du compte, au bien-être de tous. L'accès communautaire aux TIC est considéré comme l'un des moyens les plus indiqués pour parvenir à l'accès universel dans bon nombre de pays en développement.

- f) Les réformes sectorielles qui entraînent une plus grande participation du secteur privé et une intensification de la concurrence sont les forces qui orientent le développement des télécommunications. Les enjeux de la société de l'information et de la donne commerciale actuelle intensifient encore les pressions qui s'exercent sur les décideurs, les régulateurs et les opérateurs, qui doivent acquérir les compétences nécessaires pour gérer le nouvel environnement des TIC.
- g) L'intégration des applications et des services utilisant les TIC dans la planification et la mise en œuvre de programmes de développement nationaux et régionaux peut jouer un rôle de catalyseur dans la réalisation des objectifs fixés non seulement plus rapidement, mais aussi de manière plus complète.

L'intégration des TIC est un élément crucial de la stratégie mondiale visant à atteindre, d'une manière générale, les objectifs de développement pour le Millénaire et, en particulier, l'objectif qui est de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Elle peut aussi constituer une contribution importante aux efforts déployés à l'échelle mondiale en vue d'établir les bases solides d'un développement durable.

En conséquence, et compte tenu du fait que la plupart des pays en développement ne disposent pas d'une infrastructure suffisante, le développement de l'infrastructure, des applications et des services utilisant les TIC doit absolument figurer au nombre des priorités des programmes de développement nationaux et régionaux.

- h) Il convient que les gouvernements, qui jouent un rôle fondamental dans le développement des télécommunications, créent un «climat» propice, afin qu'il soit plus facile d'offrir à tous un accès raisonnable et abordable aux services de télécommunications de base.

De telles conditions devraient par ailleurs définir un cadre stable et transparent, et faciliter une concurrence équitable tout en garantissant l'intégrité des réseaux et les droits des utilisateurs, des opérateurs et des investisseurs. Il faut que les politiques et stratégies de développement des télécommunications reflètent la tendance actuelle, qui s'inscrit dans le sens de l'utilisation de plates-formes infrastructurelles communes par des services multiples.

- i) L'UIT et son Secteur du développement des télécommunications ont un rôle tout particulier à assumer dans le renforcement des canaux de communication, en assurant une coordination et une coopération efficaces avec les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales et les autres entités concernées par le développement des TIC et des services tels que le Groupe d'études sur les TIC de l'Organisation des Nations Unies. Cela permettrait d'établir les structures requises pour la mise en œuvre et le développement des services et des applications, en veillant à ce que l'UIT soit bien comprise, tout comme son rôle et sa mission. Compte tenu de ces considérations, de nouvelles sources de financement et de nouveaux partenaires pourraient être identifiés afin de résoudre les problèmes que pose la fracture numérique.
- j) Il conviendrait que le BDT entretienne la dynamique actuelle et continue de promouvoir et d'accroître la participation du secteur privé aux activités de l'UIT-D, ainsi que de coordonner et de faciliter la mise en place de partenariats entre les gouvernements et les entreprises privées et entre les entreprises privées des pays développés et celles des pays en développement.
- k) Les institutions mondiales, régionales et nationales de financement et d'investissement sont appelées à accorder un rang de priorité élevé à la croissance des télécommunications, en particulier dans les pays en développement. Il conviendrait que l'UIT cherche à établir des relations étroites avec ces institutions financières.
- l) La CMDT-02 a appelé l'attention de tous les Etats Membres et des Membres de Secteur de l'UIT sur la préparation du prochain Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en 2003 à Genève (Suisse) et en 2005 à Tunis (Tunisie). A cet égard, le Plan d'action d'Istanbul sera une importante contribution à la préparation du Sommet.
- m) Il conviendrait que l'UIT-D continue de soutenir les Forums de la jeunesse et de stimuler l'intérêt manifesté par les jeunes pour les TIC, ainsi que la mise en valeur de leurs capacités en la matière.
- n) La marginalisation de l'Afrique par rapport à la communauté mondiale a fait l'objet d'une attention particulière de la part de nombreux protagonistes de la communauté internationale et du système des Nations Unies en particulier. A cet égard, l'UIT-D a un rôle particulier à assumer, notamment afin de favoriser les partenariats nécessaires pour que le Programme relatif aux TIC du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soit mis en œuvre avec succès.

- o) Les programmes résumés ci-après, qui font partie du Plan d'action d'Istanbul, élaborés dans le souci d'une sensibilisation et d'une incitation à l'action sur les questions de genre et les groupes ayant des besoins particuliers, y compris les populations et les communautés autochtones, et mis en œuvre de façon coordonnée sous la houlette de l'UIT-D, sont autant d'outils importants et appropriés pour les Etats Membres et les Membres de Secteur dans les efforts qu'ils déploient pour réduire la «fracture numérique»:
- Réforme de la réglementation: Elaboration et mise en œuvre de politiques, de lois et de règlements tendant au développement durable et à l'utilisation des télécommunications, et notamment à la radiodiffusion et aux TIC, et ayant pour objet de les rendre accessibles.
 - Technologies et développement de réseaux de télécommunication/TIC: Optimiser l'utilisation de nouvelles technologies appropriées dans le développement des réseaux de télécommunication/TIC.
 - Cyberstratégies et cyberapplications: Utilisation des TIC et des réseaux de télécommunication pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de services TIC à valeur ajoutée, sûrs et rentables et socio-économiquement avantageux, pour assurer la pérennité et l'accessibilité économique du développement des télécommunications et des TIC et pour exploiter le potentiel des TIC afin de parvenir aux objectifs suivants: réduire les clivages sociaux, améliorer la qualité de la vie, assurer une bonne gouvernance, améliorer l'accès aux services sanitaires, assurer l'apprentissage à distance et l'accès universel en tenant compte des besoins et de la situation des zones rurales et des communautés mal desservies, ainsi que des possibilités offertes par les télécentres communautaires polyvalents (MCT) et le protocole Internet (protocole IP) au niveau de la fourniture d'une large gamme de services.
 - Questions économiques et financières, y compris les coûts et les tarifs: Elaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies de financement adaptées à la situation économique des pays et notamment des mécanismes de fixation des prix orientés vers les coûts afin d'assurer un accès équitable et abordable à des services novateurs et durables.
 - Renforcement des capacités humaines: Renforcement des capacités humaines, institutionnelles et administratives par l'intermédiaire d'activités de gestion et de mise en valeur des ressources humaines, afin de faciliter un accès progressif au monde actuel des télécommunications et des TIC.
 - Programme spécial en faveur des pays les moins avancés: Chercher à accélérer le rythme du développement des télécommunications et des TIC dans les PMA afin de faciliter l'accès à ces services et d'intégrer ces pays dans l'économie mondiale. Pour cela, il convient de tenir compte des besoins des pays ayant des besoins particuliers.

Suite aux débats de la CMDT-02 – et principalement aux éléments repris dans le Plan d'action d'Istanbul établi par l'UIT – toutes les nations, et particulièrement les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, devraient bénéficier au plus haut point des services et applications relevant des technologies de l'information et de la communication, de sorte que la «fracture numérique» devrait faire place, demain, à «L'OUVERTURE NUMÉRIQUE».